

Intervention de Christophe VIGNON au nom du groupe municipal « La Côte-Saint-André POUR TOUS »

C'est avec une grande satisfaction que nous avons découvert à l'ordre du jour de ce Conseil Municipal qu'il allait y être question de l'extinction de l'éclairage public. Un peu surpris aussi puisque à la date où nous avons reçu la convocation il n'y avait pas encore eu de commission. Commission qui a eu lieu avant hier mardi.

Satisfaction aussi à enfin traiter ce sujet car nous n'avons pas attendu la crise énergétique pour être convaincus de la nécessité de telles mesures. Déjà, lors de la dernière campagne des élections municipales, nous propositions : « d'engager la réflexion sur l'éclairage public la nuit avec les habitants. » En juin 2022, dans notre publication semestrielle, nous mettions en une l'urgence d'agir pour réaliser des économies financières mais aussi d'un point de vue environnemental avec les répercussions de la pollution lumineuse sur la population mais aussi sur la biodiversité.

Nous validons cette initiative et nous prenons acte du fait que vous avez changé d'avis sur le sujet en reconnaissant que « à certaines heures et certains endroits, l'éclairage public ne constitue pas une nécessité absolue. »

Cependant, nous pensons que cette décision doit être durable dans le temps et qu'il y a aussi d'autres enjeux que les enjeux de réduction de la facture de consommation d'électricité. Il y a l'enjeu environnemental bien sûr mais il y a aussi comment on imagine notre « petite ville de demain » durant la nuit. Les mesures proposées en commission ne concernent pas le centre ville. Il faut pourtant réfléchir dès maintenant à l'évolution de l'éclairage qui est actuellement positionné très haut et conçu pour le déplacement des voitures et pas vraiment pour les modes doux

Nous pensons aussi que la réflexion doit aussi concerner, l'abaissement de l'éclairage LED à 80 % au lieu de 50 % durant la nuit, de séparer les réseaux publics/privés qui empêchent d'éteindre certaines rues, d'envisager d'éteindre certains quartiers pas concernés actuellement. On pense à l'avenue Charles de Gaulle, Hector Berlioz, et aussi le pré de la Chère...

Nous terminerons en disant qu'il est aussi indispensable pour nous que la population soit non seulement informée mais aussi associée aux décisions prises.

Nous voterons donc cette délibération en souhaitant que cette évolution soit pérenne dans le temps.